

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

MATRICULE FISCAL : 0044463TAM000 RC : B1119851997

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 11.30 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la Ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Réécritures et amendements des articles 20,23,24,26 et 27 des statuts conformément aux projets des résolutions suivantes :

1^{ère} résolution : approbation de la réécriture et de l'amendement des articles 20.23.24.26 et 27 des statuts.

2^{ème} résolution : Amendement du dernier paragraphe l'Article 20 des statuts pour assurer le bon fonctionnement de la société en cas d'absence du président directeur général.

3^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 23 des statuts (les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ainsi que les opérations soumises à autorisation).

4^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 24 des statuts (pouvoir du président directeur général)

5^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 26 (clarifier le champ de la signature sociale ainsi le mécanisme de son fonctionnement).

6^{ème} résolution : amendement de l'article 27 des statuts pour être en harmonie avec les articles 23 et 24 des statuts.

- 2- Mise à jour corrélative des statuts.
- 3- Questions diverses.
- 4- Formalités et pouvoirs.

En cas d'empêchement, vous avez la faculté de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir revêtu de votre signature légalisée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

PROJET DES RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

MATRICULE FISCAL : 0044463/T/A/M/000 RC : B1119851997

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Avril 2017.

1^{ère} résolution : Amendement du dernier paragraphe l'Article 20 des statuts pour assurer le bon fonctionnement de la société en cas d'absence du président directeur général.

2^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 23 des statuts (les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ainsi que les opérations soumises à autorisation).

3^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 24 des statuts (pouvoir du président directeur général)

4^{ème} résolution : réécriture et amendement de l'article 26 (clarifier le champ de la signature sociale ainsi le mécanisme de son fonctionnement).

5^{ème} résolution : amendement de l'article 27 des statuts pour être en harmonie avec les articles 23 et 24 des statuts.

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

MATRICULE FISCAL : 0044463TAM000 RC : B1119851997

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 10 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2016 du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Distribution des bénéfices de l'exercice 2016 à raison de 1,400 par action.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
- 8- Distribution des jetons de présence exercice 2016.
- 9- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019 :
 - Monsieur MOURAD GHAZI
 - Monsieur ABDELAZIZ BEN YOUSSEF
 - La Société BENTEC INTERNATIONAL
- 10- Questions diverses.
- 11- Formalités et pouvoirs.

En cas d'empêchement, vous avez la faculté de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir revêtu de votre signature légalisée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les rapports à soumettre aux délibérations de L'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

PROJET DES RESOLUTION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT

MATRICULE FISCAL : 0044463TAM000 RC : B1119851997

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Avril 2017.

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2016, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2016, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés 2016.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} résolution : L'Assemblée Générale, décide d'affecter le Résultat net de l'exercice 2016, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 2016	: 14 169 239 DT
- Résultats reportés 2015	: <u>13 175 560 DT</u>
	27 344 799 DT
- Réserves légales	: <u>270 000 DT</u>
- Résultat Distribuable	27 074 799 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien	: 11 340 000 DT
- Résultats reportés après affectation	: 15 734 799 DT

Soit la distribution de 1,400 dinars par action.

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au Mai 2017.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de trois ans le mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019 :

- Monsieur MOURAD GHAZI
- Monsieur ABDELAZIZ BEN YOUSSEF
- Société BENTEC INTERNATIONAL

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, à raison debrut soitnet de tous impôts pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution est adoptée à

6^{ème} résolution : L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à